



Mémoire

sur le

budget fédéral de 2018

au

**Comité permanent des finances de la Chambre des
communes**

par

**l'Association canadienne des compagnies
d'assurances de personnes**

Canadian Life and Health Insurance Association
79 Wellington St. West, Suite 2300
P.O. Box 99, TD South Tower
Toronto, Ontario M5K1G8
416-777-2221 www.clhia.ca

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
CP 99, TD South Tower
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416-777-2221 www.accap.ca

Toronto • Montréal • Ottawa

SOMMAIRE

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (l'« ACCAP ») est heureuse de présenter ses recommandations pour le budget fédéral de 2018. Nos recommandations concordent avec les priorités du gouvernement ***d'aider la classe moyenne et de créer des emplois ainsi que les conditions propices à la prospérité à long terme des Canadiens.***

Les compagnies d'assurances de personnes jouent un rôle clé dans l'économie canadienne. Nous protégeons plus 75 % des Canadiens grâce à un vaste éventail de produits d'assurances de personnes et de rentes. Notre industrie a versé plus de 84 milliards de dollars (soit plus de 1,6 milliard de dollars par semaine) en prestations en 2015, et plus de 90 % de ces prestations sont allées à des titulaires de police toujours vivants. Près de 150 000 Canadiens travaillent dans le secteur (comme employés ou agents indépendants). Le secteur est un investisseur de taille au Canada; ses actifs dépassent les 760 milliards de dollars, dont près de 90 % en investissements à long terme, qui sont une source importante de capital stable pour les gouvernements fédéral et provinciaux et pour les entreprises. En 2015, les assureurs-vie canadiens ont fait une contribution de plus de 2 milliards de dollars en impôt sur le revenu des sociétés et sur le capital ainsi qu'en taxes de vente et autres taxes au gouvernement fédéral. Les assureurs-vie canadiens ont une présence de longue date sur les marchés internationaux : plus de 67 milliards de dollars (ou 42 %) de leurs primes proviennent de l'extérieur du Canada.

Dans notre mémoire, nous recommandons les quatre initiatives suivantes, qui correspondent aux priorités clés du gouvernement pour le budget de 2018 :

1. ***Encourager l'investissement du secteur privé en infrastructure***
2. ***Améliorer la sécurité du revenu de retraite***
3. ***Réduire ou éliminer l'impôt sur le capital des institutions financières***
4. ***Promouvoir le commerce international et la compétitivité fiscale***

Nos recommandations, qui sont durables et prudentes, contribueront à la prospérité de tous les Canadiens.

1. ENCOURAGEMENT DE L'INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ EN INFRASTRUCTURE

L'ACCAP salue l'accent que met le gouvernement sur l'aide à long terme indispensable pour l'infrastructure publique. Des investissements à long terme efficaces auront un effet positif sur la productivité et la compétitivité du Canada et faciliteront la croissance économique. Dans le cadre de cet effort, l'ACCAP appuie la création de la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada.

Avec plus de 690 milliards de dollars d'investissements à long terme, le secteur canadien des assurances de personnes est déjà un investisseur de taille dans l'économie canadienne. Nos compagnies d'assurances de personnes ont investi plus de 40 milliards de dollars en infrastructure au pays même et ont la volonté et la capacité d'investir davantage. En plus, la diversité dans le secteur canadien des assurances de personnes – tant au niveau de l'ampleur que dans les régions et l'ensemble du pays – signifie que les assureurs ont la volonté et sont capables d'investir dans des projets plus restreints, au niveau local (p. ex. 50 millions de dollars), qui n'intéressent pas les grandes caisses de retraite.

Les compagnies d'assurances de personnes du Canada sont prêtes à conclure un partenariat clé avec le gouvernement pour lancer des projets d'infrastructure à l'échelle du pays. ***Nous recommandons que la Banque de l'infrastructure travaille avec le secteur privé pour accroître notre rôle déjà solide dans l'investissement en infrastructure au Canada. À cette fin, nous préconisons des politiques et des règlements prévisibles et transparents, conçus pour encourager les investisseurs privés, y compris les compagnies d'assurances de personnes au Canada.***

Dans le cadre des efforts du gouvernement en matière d'infrastructure, les partenariats public-privé (PPP) peuvent jouer un rôle important pour stimuler les investissements à long terme sans rejeter sur les gouvernements le fardeau des coûts de développement et de démarrage. Les PPP constituent également pour les compagnies d'assurance vie une forme d'investissement à long terme attrayante qui leur permet d'assumer leurs responsabilités à long terme. En mettant en œuvre d'autres projets d'infrastructure sous forme de PPP, les gouvernements peuvent exploiter le savoir-faire du secteur privé en matière de gouvernance et d'exécution pour réaliser les projets dans les délais et dans le respect des budgets.

Le gros des 400 milliards de dollars au Canada de déficit en infrastructure est à la défaveur des petites administrations municipales et des Premières Nations. Une collaboration active entre tous les paliers de gouvernement et le secteur privé afin d'élaborer un plan global à long terme pour financer et faciliter l'atteinte des objectifs au niveau local aidera à faire en sorte que les projets soient mis plus rapidement sur le marché et à réduire le déficit en infrastructure. ***Nous recommandons que le gouvernement fédéral appuie les PPP par le Fonds Chantiers Canada et collabore avec les intervenants du secteur privé à la mise en place de nouveaux moyens de regrouper les petits projets pour les rendre intéressants pour les investisseurs.***

2. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DE RETRAITE

On prévoit que de plus en plus de Canadiens arriveront à la retraite sans la sécurité d'un revenu de retraite provenant d'un régime à prestations déterminées. La Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec seront les principales sources de revenu garanti et protégé payable à vie pour ces travailleurs canadiens à la retraite. Alors que l'expansion récente du

RPC finira par améliorer les paiements de revenu garanti pour toute la vie aux retraités, les effets de ce changement ne se feront pas sentir avant quelques décennies. Pour de nombreux retraités canadiens, il est de plus en plus impérieux de transformer en flux de revenu garanti à vie une partie ou la totalité de l'épargne accumulée dans leur régime à cotisations déterminées, les REER, les FERR, les RPAC et les CELI. Voici certaines options que le gouvernement fédéral pourrait envisager pour accroître la sécurité de la retraite :

- a) Les rentes viagères sont le moyen le plus efficace d'assurer ces revenus garantis. Mais obliger les Canadiens à attendre jusqu'à la retraite pour choisir ces options de revenu c'est les exposer à un risque important « de taux d'intérêt », puisque le revenu que peut leur rapporter une rente dépend des taux du marché au moment où ils font leur choix. Une façon de limiter ce risque et d'accroître les revenus de retraite serait de permettre les achats graduels de rentes jusqu'à la retraite, même si les paiements de revenu de ces rentes ne doivent commencer qu'au début de la retraite ou plus tard. Malheureusement, cet « échelonnement » sur plusieurs années des achats de « rentes différées » semble entrer en conflit avec la législation actuelle sur la fiscalité et les pensions (même si ces achats étaient permis avant 1980 et le sont encore dans certains régimes de pensions).
- b) À la lumière de l'accroissement des attentes et de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, il serait logique de permettre un certain assouplissement après la retraite, pour permettre aux consommateurs participant à des régimes de report d'impôt de conserver jusqu'à plus tard la haute main sur leurs placements et leur exposition à la croissance du marché des placements. Ainsi, le détenteur d'un FERR pourrait choisir d'acheter des rentes échelonnées dans le cadre de ce régime, pour accroître son revenu à vie garanti à compter de 80 ans ou plus tard. De même, en permettant aux consommateurs d'utiliser une partie de leur épargne à impôt différé avant, mettons, l'âge de 65 ans pour avoir un revenu garanti à partir de 85 ans ou après, on pourrait assurer aux particuliers une importante protection contre la longévité, et réduire le coût à long terme des programmes publics de sécurité du revenu.
- c) Les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) sont un important véhicule d'épargne, mais ils se veulent d'abord et avant tout des régimes liquides, à court et à moyen terme, pour permettre aux Canadiens d'avoir accès à leur épargne. Mais de nombreux Canadiens utilisent les CELI pour compléter leur revenu de retraite. Certains consommateurs pourraient vouloir échanger la liquidité de leur CELI et sa valeur résiduelle au décès contre une augmentation de leur revenu à vie garanti. Si on leur permettait de renoncer à leurs droits de liquidité, les Canadiens pourraient détenir les rentes viagères dans des CELI, ce qui serait une réponse efficace à la demande de revenu garanti à vie. Cette renonciation ne serait pas nécessaire tant que le détenteur ne choisirait pas le revenu garanti (à 55 ans ou plus), d'où la protection de la liquidité jusqu'à ce moment-là.

Ces options permettraient aux particuliers participant à des régimes d'épargne et de retraite fiscalement avantageux de « bloquer » leurs flux de revenu garanti à des moments opportuns sans ajouter de coûts pour le système fiscal, puisque ces épargnes sont déjà exemptées d'impôt jusqu'à ce qu'elles soient retirées de ces régimes.

Nous recommandons que le gouvernement réexamine les options qui permettraient aux Canadiens d'éviter des risques indus de longévité et de faibles rendements de leurs placements pour préférer des revenus à vie garantis et protégés par l'achat graduel de rentes viagères, d'accroître la flexibilité pour

le consommateur pour une gamme d'options de revenu garanti et d'accroître la flexibilité des CELI pour les retraités.

3. RÉDUCTION OU ÉLIMINATION DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Au niveau international, les gouvernements continuent de resserrer la réglementation du capital des institutions financières (IF) pour protéger les consommateurs et prévenir la nécessité de coûteux sauvetages de contribuables. Le Canada ne fait pas exception à la règle. Mais il est le seul grand pays à lever également un impôt sur ce même capital réglementaire pour protéger les consommateurs.

En 2015, les assureurs vie ont payé plus de 270 millions de dollars en impôts fédéraux sur le capital en plus des impôts sur leurs bénéficiaires. Alors que l'ACCAP a maintes fois préconisé l'élimination de cet impôt, l'instauration d'un nouveau cadre de réglementation du capital en 2018 alourdira le fardeau représenté par l'impôt sur le capital des assureurs-vie, le rendant encore plus punitif qu'aujourd'hui.

L'impôt sur le capital a pour effet pervers d'augmenter le coût du capital pour les assureurs, directement et indirectement, et de limiter ainsi leur capacité de renforcer leurs niveaux de capital, d'assumer de nouveaux risques et de mieux protéger les Canadiens. Cela va à l'encontre de la politique générale du gouvernement visant à réduire le « taux de rendement minimal » des nouveaux investissements pour les entreprises manufacturières et les autres entreprises au moyen d'incitatifs fiscaux comme la déduction pour amortissement accéléré et les autres crédits d'impôt. Les études indiquent généralement qu'une augmentation de 10 % du coût du capital entraîne une réduction de 7 à 10 % de l'investissement à long terme.

Il est temps que le gouvernement du Canada, seul pays du G20 à avoir ce type d'impôt, abolisse l'impôt sur le capital pour les institutions financières canadiennes afin de favoriser leur compétitivité. S'il n'est pas possible de l'éliminer à court terme, l'ACCAP recommande une réduction immédiate du taux d'imposition du capital pour assurer une valeur recouvrable raisonnable par rapport à l'impôt sur le revenu des sociétés. Cette mesure claire enverrait un message non équivoque selon lequel le gouvernement favorise et appuie l'accumulation de capital par les IF pour protéger les consommateurs.

4. PROMOTION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE LA COMPÉTITIVITÉ FISCALE

Les compagnies canadiennes d'assurances de personnes appuient d'emblée les efforts que fait le gouvernement pour accroître le commerce canadien par des accords internationaux. Avec la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne, le Canada se démarquera de ses pairs pour le caractère ambitieux de son programme commercial. Nous avons hâte de travailler de près avec le gouvernement pendant les négociations pour moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Nous incitons le gouvernement à continuer de promouvoir un programme de commerce progressiste à l'échelle de la planète.

Le commerce international est aussi fortement influencé par les cadres réglementaire et fiscal en vigueur chez nous comme dans les autres pays où nous sommes présents. Le Canada a toujours su équilibrer ses objectifs nationaux immédiats et la valorisation du commerce international, comme en témoigne le succès mondial des multinationales canadiennes, dont des compagnies d'assurance vie. Dans ce contexte, notre industrie s'inquiète de plus en plus des initiatives prises par l'OCDE relativement

à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéfices (BEPS) ainsi que des conséquences fiscales néfastes qui pourraient en découler. Il importe de veiller à ce que les nouvelles propositions réglementaires ou fiscales n'aient pas de conséquences imprévues sur le commerce mondial et, en particulier, sur l'économie canadienne.

Les compagnies d'assurance vie du Canada engagent le gouvernement à continuer de mettre l'accent sur les initiatives BEPS, après consultation poussée des intervenants. Les initiatives nationales ne devraient pas désavantager les multinationales canadiennes ni nuire à leur compétitivité fiscale sur le marché mondial.